DISPOSITIF D'ANCRAGE Fixe

Câble de sécurité 8/16

Le CABLE DE SECURITE 8/16 nécessite des ancres structurelles sur lesquelles sont fixées les pièces d'extrémité auxquelles sont fixées les terminaisons du câble. Ce dernier, en fonction du nombre d'intervenants et des efforts pourra être en inox ou acier, de 8 mm à 16 mm. Les terminaisons de câble se font par sertissage, soit à un embout à sertir, lui-même relié au corps de ridoir, soit à un embout à œil. Un absorbeur d'énergie avec pré-régleur permet, à l'utilisateur, de s'assurer de la bonne tension du câble. Le CHARIOT 8/16 se compose de 2 flasques pivotants, reliés par un axe serti insérant un patin. Le chariot se déplace par glissement sur le câble. En cas de chute, sa longueur et sa forme lui interdisent tout déplacement évitant que l'intervenant soit confronté au risque de pendulage . Lors d'une chute, par sa déformation, l'ensemble du dispositif participe à l'absorption d'énergie, réduisant ainsi les efforts transmis à la structure.

QUAND L'UTILISER ?

Lorsqu'on doit intervenir de façon régulière nécessitant de faibles déplacements horizontaux (<10m), par exemple pont roulant, trémies, un dispositif d'ancrage tel que le CABLE DE SECURITE 8/16 est la solution.

Il sera installé à demeure soit à l'aide d'une ancre structurelle, soit avec une interface de bridage, si possible de 0,40 à 0,60 m au-dessus du point d'accrochage du harnais. L'utilisateur connecte son antichute à coulisseau ou enrouleur au chariot 8/16, après avoir contrôlé la qualité de l'installation et vérifié que les contrôles annuels aient été réalisés.

SÉCURITÉ

L'antichute utilisé doit être impérativement conforme aux normes afin de ne pas développer, lors d'une chute, un pic de force supérieure aux 600 daN autorisés. Une longe n'est pas un dispositif antichute.

FORMATION

Modules « pose et contrôle des dispositifs d'ancrage», « sécurité des laveurs de vitres» .

GAMESYSTEM
SÉCURITÉ EN HAUTEUR

Norme : EN 795 type C

CE Organisme notifié : APAVE 0082